

REP PMCB

Responsabilité Élargie des Producteurs Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Tarif ECOMAISON applicable à compter du 1^{er} mai 2023

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) a créé la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) pour le recyclage des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) dont le démarrage opérationnel est prévu le 1er mai 2023.

Le but de ce dispositif est d'assurer la collecte, le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment afin que les producteurs soient promoteurs de l'ensemble du cycle de vie de ses produits.

COFIM a retenu l'éco-organisme ECOMAISON, sous l'identifiant unique **FR301693_04GLKB**. À partir du 1^{er} mai 2023, COFIM versera donc une éco-participation à cet organisme pour chaque produit mis sur le marché (selon le barème ECOMAISON). Cette éco-participation vous sera facturée à l'identique, en sus du prix de vente des produits. Une ligne indiquant le montant de l'éco-participation figurera en fin des documents commerciaux (devis, commande, facture).

Retrouvez le barème applicable par produit : [site écomaison](https://www.ecomaison.fr)

CATÉGORIE PRODUIT	CARACTÉRISTIQUE	€ HT UNITAIRE
BLOC-GAINE - FAÇADE DE GAINE TECHNIQUE		
Bloc-gaine simple vantail bois	Bois, dérivés de bois > 50 % - 1 vantail	0,44 €
Bloc-gaine double vantaux bois	Bois, dérivés de bois > 50 % - 2 vantaux	0,80 €
TRAPPE DE VISITE - TRAPPE DE PLAFOND		
Trappe	Bois, dérivés de bois > 90 %	0,05 €
BLOC-PORTE VITRÉ - CHÂSSIS VITRÉ - ENSEMBLE MENUISÉ		
Bloc-porte vitré huisserie bois simple vantail	Verre > 50 % - 1 vantail	0,46 €
Bloc-porte vitré huisserie bois double vantaux	Verre > 50 % - 2 vantaux	0,84 €
Châssis vitré huisserie bois	Verre > 50 %	0,38 €
HUISSERIE BOIS		
Cadre bois / Huisserie bottelée et montée	Bois, dérivés de bois > 50 %	0,08 €
Composant d'huisserie (montant, traverse)	Bois, dérivés de bois > 50 %	0,027 €